



PASSER DE SARL A ASSOICATION

Par **FS33**, le **30/09/2014** à **15:05**

Bonjour, je suis étudiants en Management et j'ai créé l'année dernière une entreprise : SARL FORMATION SECOURS 33
Formation Secours 33 : une entreprise de formation en secourisme, incendie, évacuation et prévention (B to B)
<http://formationsecours33.wix.com/formationsecours33>
CONSTAT : Le constat ne se fait pas attendre, j'ai beaucoup trop de charges, peut de contrat et donc un bilan négatif. Je ne pourrais pas faire face à une seconde année aussi difficile.
SOLUTIONS :
- Mettre en stand-by mon entreprise le temps de finir mes études et m'y consacré à plein temps.
- Je préférerais passer de SARL à une ASSOCIATION, car je n'ai pas pris de rémunération de l'année et c'est également une passion qui pourrait s'envisager à but non lucratif.
J'ai lu dans votre rubrique un sujet similaire, mais ça ne répond pas tout à fait à mes attentes.
Je vous remercie d'avance pour votre aide précieuse.
Cordialement,
Baptiste

Par **moisse**, le **30/09/2014** à **16:17**

Bonsoir,
Rien ne vous interdit de dissoudre ou de mettre en sommeil (attention aux charges permanentes) votre entreprise.
Rien n'interdit de fonder une association (avec au moins une autre personne) forcément à but non lucratif.
Mais n'espérez pas pouvoir vous rémunérer en douce au travers de l'association si tel est le fond de votre pensée, ce dont je ne suis toutefois pas certain.